

Je crois, une fois de plus, que quelques minutes suffiront pour répéter que nous appuyons la motion pour une charte des droits de l'homme et sa consécration constitutionnelle. Je n'y vois aucun mal et la plupart des articles que j'ai lus et des discours que j'ai entendus contre cette charte me paraissent déraisonnables. En dehors du Parlement, bon nombre de mes confrères sont adversaires de cette consécration constitutionnelle; ils en sont restés à la notion dépassée de suprématie du Parlement et de l'assemblée législative, à laquelle, d'après eux, il ne faut pas toucher. Je ne suis pas d'accord. Je suis d'accord avec le premier ministre et le ministre de la Justice (M. Turner) et tous mes collègues, notamment le député de Greenwood (M. Brewin) qui a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur le sujet: il existe des droits humains fondamentaux auxquels aucune législature ne devrait pouvoir toucher et ces droits devraient être inscrits dans la constitution canadienne, de manière à ce que ni le Parlement fédéral, ni une assemblée législative provinciale ne puissent leur porter atteinte.

• (2.40 p.m.)

J'ai tenté dans mes remarques, puisque je suis le premier de mes collègues et de mon parti à prendre la parole, de traiter certains des problèmes essentiels qui nous préoccupent. Je le répète: le problème de la répartition des pouvoirs et celui de l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser ont été à peine effleurés lors de la Conférence. Sauf erreur, le comité permanent ne les a pas encore abordés. C'est pourquoi il nous reste encore à considérer—je ne dis pas résoudre—les litiges vraiment sérieux de notre pays. Mais j'ai grand espoir que nous finirons par réussir. Nous réussirons surtout si nous nous fixons des buts et des objectifs communs à l'échelle nationale, si nous nous occupons davantage de l'usage éventuel de tel ou tel pouvoir et moins de son détenteur.

Quiconque connaît le Canada ne peut douter de ses grandes possibilités. Je déteste le nationalisme quand il présente un caractère chauvin, étroit et fanatique et qu'il se place au-dessus des autres. Mais je crois en un nationalisme qui recherche la grandeur en se fondant sur le respect d'autrui et de soi-même. En un sens, l'État national est à la communauté mondiale ce que l'unité familiale est à la nation. En ce sens, je suis très fier d'être un citoyen de ce pays, un nationaliste canadien qui souffre de l'emprise exercée sur notre destin par des sociétés étrangères à caractère multinational.

**Des voix:** Bravo!

[M. Lewis.]

**M. Lewis:** L'un de nos objectifs constitutionnels devrait être de reprendre en main notre économie et notre destin économique. En ce sens également, nous souhaitons tous que le Canada mette en valeur toutes ses possibilités d'accomplir une grande œuvre sociale et culturelle et de jouer un rôle dans la recherche douloureuse et fiévreuse de la paix du monde et de conditions égales pour toutes les nations. C'est pourquoi nous croyons ne pas pouvoir échapper à la nécessité d'une étude et d'une révision totales de nos principes constitutionnels. Nous ne pouvons échapper à l'affermissement de notre gouvernement central si l'on veut qu'il donne toute sa mesure pour résoudre les nouveaux problèmes urbains qui influent sur le caractère de l'existence de la plupart des Canadiens.

Certes il faudra du temps, mais si nous parvenons à formuler des objectifs nationaux comme ceux que j'ai mentionnés, des objectifs nationaux qui présentent une valeur et une signification pour tous nos concitoyens, le temps et les efforts consacrés à cette tâche permettront non seulement de maintenir le caractère fédéral d'un Canada uni mais encore d'affermir et de rehausser ses réalisations humaines sur son territoire ainsi que sa place dans le monde. J'avoue humblement monsieur l'Orateur, que je ne connais pas de tâche qui justifie davantage notre dévouement.

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, il est assez difficile, comme l'a dit mon préopinant, de pouvoir faire une analyse et d'apporter des conclusions sur les discussions qui ont eu lieu au cours de la conférence fédérale-provinciale.

Nous aimerions faire des suggestions constructives, mais dans les quelques minutes qui nous sont réservées, il est assez difficile de viser à corriger une situation ou une constitution que nous désirons tous voir modifiée et de faire toutes les suggestions qui s'imposent.

A l'heure où tout le monde veut réformer la Constitution—et ce phénomène existe depuis quelques années—tant chez les gouvernements provinciaux que fédéral, des bombes explosent malheureusement à Montréal, à Ottawa et à Toronto. Ceci nous amène à nous demander si le Canada ne serait malheureusement pas en retard dans son désir de réformer la Constitution et d'apporter des solutions aux problèmes avec lesquels notre jeunesse, nos gouvernements provinciaux, nos municipalités et nos commissions scolaires sont aux prises. Est-ce que nos corps publics ont actuellement la patience d'attendre des